

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2006-
COMPTE RENDU**

Le mardi 28 février 2006, le comité syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 46 délégués étaient présents. Madame NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

Sont présents :	Sont excusés :
<p><i>COMMUNES ISOLEES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BERCHET, Représentant de Bénonces, - Mme CASANOVA, Maire de Châtillon-la-Palud, - M. BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord, - M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme PAULET, Représentante de Chaley, - M. BOURDIN, Maire de Conand. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ESSERTIER, Représentant de Béligneux, - M. DROGUE, Maire de la Boisse, - M. AVRILLON, Maire de Bressolles, - M. LOBIETTI, Président de la 3CM, - M. BANDERIER, Maire de Montluel, - M. GRIMAND, Maire de Pizay, <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GARNIER, Maire de Beynost, - M. BOUVIER, Représentant de Neyron. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - M. REY, Maire de Priay, - M. BERNARD, Maire de Varambon. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CHAPEL, Maire de Boyeux-st-Jérôme, - M. CHABRY, Maire de Jujurieux, - M. BALIVET, Maire de Mérignat, - M. GAC, Représentant de Neuville-sur-Ain, - M. GENDARME, Maire de Poncin, - M. ORSET, Maire de St-Jean-le-Vieux. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE DOMBES SUD REVERMONT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FONDRAZ, Maire de Certines, - M. LIERLEY, Maire de Druillat, - M. PAUCOD, Maire de St-Martin-du-Mont, - M. FENET, Représentant de Tossiat. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FOURNIER, Maire d'Ambronay, - M. PACCALLET, Maire d'Ambutrix, - M. FEZZOLI, Maire de Bettant, - M. DURAND, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme NICOLAS, Représentante de Lagnieu, - M. ANDRIOT, Maire de Leyment, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. BOUVIER, Maire de Le Montellier, - Mme CINQUIN, Maire de Pérouges, - M. CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc, - M. JOURNET, Représentant de St-Denis-en-Bugey, - M. MAGDELAINE, Représentant d'Ambérieu-en-Bugey, - M. PAMPOUILLE, Maire de Ste-Julie, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - Mme MASSIEUX, Maire de St-Maurice-de-Rémens, - M. JOFFRAUD, Maire de St-Sorlin, - M. CUGNO, Représentant de St-Vulbas, - M. BERTHOLET, Maire de Souclin, - M. GIRAUD, Représentant de Villebois. <p><i>A TITRE CONSULTATIF</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - MM BERNARD, GERMAIN, SALANDRE et BOUVIER. 	<p>Sont excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme PAYET (Seillonnaz) - Mesdames SELIGNAN et DUBOIS - Messieurs GONNAND, MARTIN, RUBAT, de la VERPILLIERE, PELLETIER, MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) - Messieurs GLORIOD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel) - Messieurs BERTHOU, GADIOLET, VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau) - Madame L'HUILLIER (C.C. Bugey Vallée de l'Ain) - Madame DRUET (C.C. de la vallée de l'Albarine) - Monsieur BILLOT conseiller général <p>Ont donné pouvoir :</p> <p>M. MARRET (C.C. du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel).</p>

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur présence, cite les personnes excusées précisant le nom du destinataire de la procuration, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2006 à partir d'un montant des dépenses et recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	157 759,00 €
Total recettes de fonctionnement	157 759,00 €
Total dépenses d'investissement	13 199,00 €
Total recettes d'investissement	13 199,00 €

Il précise ensuite les postes susceptibles d'influencer le budget de l'exercice 2006 en matière de dépenses :

- la prise d'une garantie supplémentaire « protection juridique » ;
- l'engagement de l'étude destinée à élaborer outil de suivi et de mise en œuvre du SCOT;
- l'inscription d'un crédit pour l'achat éventuel du logiciel SIG en complément du cadastre et d'un ordinateur serveur ;
- l'inscription de dépenses imprévues.

Il informe que les estimations ont été réalisées à partir d'un montant de contribution des membres identique à celui de l'exercice précédent.

Le comité syndical en donne acte au Président.

► DECISION MODIFICATIVE

Le Président informe les membres que le Bureau du syndicat mixte propose que les « restes à réaliser » du budget 2005 soient versés au budget de l'exercice 2006.

Ces restes à réaliser se détaillent de la manière suivante :

205 - Logiciels	1 614,00
2183 – Matériel informatique et de bureau	248,00
2188 - Autres	44,00

Compte tenu des besoins en matériels informatiques constatés en ce début d'année, il est proposé d'effectuer un virement de crédit de l'article 205 au 2183 de la façon suivante :

205 – 100 (820) Logiciels	- 1 289,00 €
2183 – 100 (820) Matériel informatique et de bureau	+ 1 289,00 €

Le comité syndical autorise à l'unanimité ce virement de crédit.

SCHEMA DE SECTEUR D'AMBERIEU-EN-BUGEY : RAPPORT DU COMMISSAIRE ET CALENDRIER

M. GARDONI rappelle que le projet de schéma de secteur a été arrêté le 07 juillet 2006. Le projet a ensuite été mis à la consultation du 02 août au 02 novembre. L'enquête publique organisée sous l'autorité du commissaire enquêteur M. SOMMET s'est déroulée du 19 décembre 2005 au 19 janvier 2006.

Les remarques issues de la consultation ont été examinées par le Bureau réuni le 09 février dernier.

Une dernière réunion du Groupe de travail du schéma de secteur aura lieu le 07 mars prochain. Elle doit permettre d'identifier les ultimes corrections à apporter au document.

L'objectif d'une approbation du document final est toujours fixé au 31 mars 2006.

Le chargé de mission présente ensuite sommairement les remarques formulées au cours de la phase de consultation et de l'enquête publique.

Les remarques des services de l'Etat

Le Préfet a rendu un avis favorable, soulignant « en particulier, la politique volontariste relative à la diversification de l'offre de logement et à la mixité de l'habitat ».

Quelques observations ont toutefois été formulées. Elles sont relatives :

- à la ressource en eau potable,
- aux déplacements et transports,
- à la préservation de l'environnement et paysage,
- à la prévention des nuisances (bruit),
- aux canalisations de transport de matière dangereuse,
- aux carrières.

Elles ont été examinées par le Bureau. Elles ont, dans certains cas, donné lieu à des propositions de modification du document qui seront présentées au Groupe de Travail.

Les remarques des personnes publiques

- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain a formulé quelques remarques relatives :

- à la référence au SAGE
- à la qualification de la nappe
- à la part d'espaces verts et la certification ISO 14001
- à la prévention des nuisances (bruit),
- à la znieff située sur la zone en Beauvoir,
- à l'aire d'accueil des gens du voyage,
- à la trame viaire de la futur za d'Ambérieu-en-Bugey.

- Le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine demande d'opérer une distinction entre cours non permanent de l'Albarine, le bras secondaire se chargeant en cas de crue et le bras de dérivation (pour éviter inondation de St Maurice de Rémens).

- Le syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont a formulé des observations relatives :

- à l'impact du développement envisagé sur les territoires environnants du secteur d'Ambérieu-en-Bugey,
- à la politique environnementale et la gestion des déchets,
- à la politique de déplacement vers Bourg-en-Bresse (et la transformation de la RN 75 en boulevard urbain),
- aux besoins en équipements publics complémentaires sur le secteur d'Ambérieu-en-Bugey.

La Région Rhône-Alpes a formulé des observations relatives :

- à l'évaluation des déplacements domicile-travail sur les besoins en logement et foncier,
- à l'urbanisation durable et maillage des espaces agricoles et naturels,
- à la création d'une halte ferroviaire nouvelle.

La commune d'Ambronay a formulé des observations relatives :

- aux nombres de zones vertes
- à l'installation des activités polluantes,
- à la prise en compte des impacts du ruissellement des eaux lors de l'aménagement du plateau des Seillères.

La commune de Saint-Maurice-de-Rémens a formulé des observations relatives :

- à la densification de l'habitat,
- au nombre de construction.

La Chambre d'Agriculture de l'Ain conteste la zone d'activités située à l'est de la RD 36.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a formulé des observations relatives :

- aux informations de la carte intitulée « orientations d'aménagement – pôle Ambérieu-en-Bugey,
- au boulevard urbain structurant, le traitement des carrefours, le contournement routier d'Ambérieu-en-Bugey,
- à la requalification de la zone d'activités du « triangle d'activités »,
- au renouvellement du quartier de la gare.

Les remarques issues de l'enquête publique

Le chargé de mission rappelle que l'enquête publique a donné lieu à 8 permanences du commissaire enquêteur, et qu'un registre d'enquête a été déposé en 31 lieux différents.

Le projet a donné lieu à fait l'objet de 18 remarques, 5 courriers, 1 pétition collectés en 7 lieux. Les remarques ont trait :

- à la constructibilité de parcelles,
- à la question du fuseau d'étude du CFAL,
- aux orientations du schéma de secteur.

L'avis du commissaire est favorable... mais assorti d'une demande de prise en compte de certaines remarques (modifications à la marge).

M. ANDRIOT constate que les demandes de sa commune n'ont pas été prises en compte.

Le Président ayant rappelé qu'il avait été admis que le schéma de secteur ne devait pas donner lieu à une modification ou une révision du SCOT approuvé en novembre 2002, le chargé de mission tient à préciser les différents échanges qui ont eu lieu avec la municipalité de Leyment.

Il précise que les membres du Bureau ont rappelé que la zone d'activités de Leyment était et restait de niveau 4 ; dès lors, et à ce titre, seule une extension limitée –de l'ordre de 2,5 hectares- est autorisée.

Toutefois, arguant du fait qu'une vaste surface était maîtrisée par la collectivité, les membres du Bureau ont accepté que la zone 2Nax inscrite au POS soit maintenue en 2Aux dans le nouveau PLU.

Il rappelle que cette position a été défendue auprès des services de l'Etat

Le chargé de mission souligne que la vocation économique du secteur est maintenue, que l'extension –dans des termes compatibles avec les préconisations du SCOT- est possible et qu'il y a lieu de préserver cet espace contre toute urbanisation hâtive car une telle réserve foncière peut être stratégique dans la perspective d'aménagement d'une plate forme de transbordement.

Il termine en rappelant que la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a compétence pour l'aménagement des zones d'activités de niveau 2 et 3 de son périmètre.

BILAN D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE

Le chargé de mission commence par rappeler les réunions des organes délibérant du syndicat mixte.

Le comité syndical s'est réuni à 3 reprises (dont une consacrée à l'arrêt du projet de schéma de secteur)

Le Bureau s'est réuni à 8 reprises. Le PLU de 16 communes a été examiné :

- Saint-Martin-du-Mont, Château-Gaillard, Journans, Neuville-sur-Ain, Priay et Saint-Rambert-en-Bugey dans le cadre d'une révision globale ;
- Montluel, Poncin, Lhuis, Pérouges, Niévroz, Tenay et Loyettes dans le cadre d'une révision simplifiée ;
- Villette-sur-Ain, Lhuis et Villieu-Loyes-Mollon dans le cadre d'une modification.

Le Bureau a rendu 11 avis favorables, 4 avis « sous condition », 2 avis « sous stricte condition », 2 avis défavorables.

Dans un second temps, il cite les principaux travaux du syndicat mixte :

1- Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat

- **Le schéma de secteur** qui a donné lieu à la réunion à trois reprises du Groupe de Travail spécifique.
- **La lettre du SCOT BUCOPA**

2- Les travaux d'études et de planification auxquels le syndicat a été associé

- **Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL)** qui a donné lieu à 2 séance de travail spécifiques.
- **Le projet de Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'agglomération lyonnaise**
- **Le schéma de cohérence transport de la Côtière**
- **Le SCOT de la Dombes**

3- les missions de conseil et d'assistance

- **Lors de l'engagement de la révision des PLU**
- **Au cours de l'élaboration de certains**
- **A l'issue d'un avis contraignant sur un projet de PLU**

4- les participations du syndicat à divers réseaux

- L'Interscot
- Contribution à 2 séminaires organisés par l'Agence de l'Eau ...

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE-DOBES-SUD REVERMONT

Le président rappelle que la communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont (BDSR) souhaite rejoindre le SCOT de Bourg-en-Bresse.

Il rappelle la chronologie de la démarche.

Le 2 septembre 2005 : rencontre informelle entre M. LUEZ président SCOT BBR et M. LOBIETTI

Le 20 septembre : délibération de la CCBDSR demandant retrait du syndicat mixte BUCOPA et intégration au périmètre du syndicat mixte BBR

Le 27 septembre : SM BUCOPA se voit notifié la demande de retrait de la CC BDSR

Le 02 novembre : examen de la question du retrait de la CCBDSR lors de la réunion de bureau du syndicat BUCOPA

Le 21 novembre : réception de la délibération du SM BBR.

Le 25 janvier 2006 : rencontre avec M. le Préfet.

M. LOBIETTI rappelle la position de réserve du Bureau du syndicat :

- Le Bureau reconnaît l'influence du bassin de vie de l'agglomération burgienne sur la CC BDSR (tout comme les liens entre les communes de la Côtière et le bassin de vie de l'agglomération lyonnaise).
- Il pense qu'il est difficile de dissocier complètement la demande de retrait de la réflexion en cours qui évoque l'hypothèse d'un rapprochement entre les communautés de communes Bresse Dombes Revermont et Pont d'Ain Priay Varambon.
- Cette éventualité doit être prise en compte lors de l'analyse des évolutions possibles du périmètre du SCOT BUCOPA.
- Les membres du Bureau demandent de garder à l'esprit la logique de rationalisation des périmètres voulue par le gouvernement.

Le président indique qu'un courrier a été adressé au Préfet le 13 décembre 2005. 5 questions ont été posées :

1- Les questions de cohérence entre les deux documents de planification ne peuvent-elles pas trouver réponse dans un travail partenarial des deux syndicats mixtes lors de l'élaboration du SCOT BBR, et dans une éventuelle adaptation du SCOT BUCOPA ?

2- L'évolution du périmètre du SCOT BUCOPA, dans l'hypothèse d'un rapprochement entre les CC BDSR et PPV, pose la question de la pertinence du nouveau territoire du SCOT BBR : un périmètre du SCOT BBR s'étendant jusqu'à l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey (c'est-à-dire au sud de la rivière d'Ain) est-il plus pertinent que l'actuel périmètre du SCOT BUCOPA qui s'étend jusqu'au sud de l'agglomération burgienne ?

3- Avec cette même hypothèse, un tel nouveau périmètre remettrait en cause le parti d'aménagement qui a prévalu lors de l'élaboration du SCOT BUCOPA.

Peut-on décemment envisager que l'axe de la basse vallée de l'Ain, élément structurant du parti d'aménagement du SCOT BUCOPA, se partage entre deux SCOT selon un découpage peu cohérent ?

En effet l'évolution des périmètres de SCOT aboutirait à la partition suivante : le tronçon situé sur les communes de Pont d'Ain, Priay et Varambon relèverait du SCOT BBR, tandis que les espaces situés à l'amont de Pont d'Ain et l'aval de Priay relèveraient du SCOT BUCOPA.

4- Une telle organisation est susceptible de porter atteinte à la stratégie spatiale d'aménagement actée par le SCOT que le syndicat mixte, depuis plus de 3 ans maintenant, s'emploie à diffuser au niveau des communes par le biais des PLU et dans le cadre d'échanges et de collaborations avec les EPCI concernés.

Cette évolution du périmètre ne remet-elle pas en cause l'aménagement et le développement de la zone d'activités intercommunautaire de l'agglomération de Pont d'Ain, et plus particulièrement le site de Pont Rompu ?

5- Le périmètre du schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey délimité après conseil des services de l'Etat et fixé par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2003 englobe la commune de Priay.

Est-il logique que cette dernière, intégrée au nouveau périmètre du SCOT BBR, échappe aux orientations et préconisations du schéma de secteur récemment élaboré ?

Le Préfet n'a toujours pas répondu au courrier à ce jour.

Au cours de la rencontre du 25 janvier dernier, le Préfet a indiqué qu'un rapport sur l'intercommunalité sera prochainement rédigé ; il s'appuiera sur les orientations du schéma départemental de la coopération intercommunale en cours d'élaboration et dont l'échéance a été fixée au 30 juin.

Il a souligné que la pertinence d'un territoire ne pouvait pas se fonder sur le seul critère des déplacements domicile-travail ; d'autres critères peuvent être avancés (unités urbaines notamment).

Il a insisté sur le fait que tout EPCI ou commune qui quitterait le périmètre du SCOT BUCOPA pour un autre périmètre de SCOT resterait soumis au SCOT BUCOPA approuvé tant qu'un autre SCOT n'est pas approuvé.

Il a conclu l'échange en précisant que les moteurs de la démarche de SCOT étant les collectivités de base, elles doivent pouvoir s'exprimer en premier lieu.

La réflexion sur l'intercommunalité et les limites des EPCI doit, selon lui, avoir eu lieu avant de répondre à la question de l'évolution des périmètres de SCOT.

Il a donc proposé que le chantier SCOT soit ouvert à nouveau à l'issue de la réalisation du schéma départemental de coopération intercommunales (qui permettra de discuter des périmètres des EPCI y compris éventuellement celui de l'agglomération de Bourg-en-Bresse).

Il a indiqué que la CC BDSR et le syndicat mixte du SCOT BBR pouvaient poursuivre leurs échanges de manière informelle.

M. FRONDRAZ a rappelé que la communauté de communes BDSR est une petite communauté de communes de 6 communes et de 6 000 habitants dont la partie la plus au nord appartient indéniablement au bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Il illustre son propos en présentant la répartition des collégiens entre les établissements de Bourg-en-Bresse et de Pont d'Ain.

Il indique que la communauté de communes est concernée par le projet de 2 fois 2 voies entre La Vavrette et Bourg-en-Bresse dont une part non négligeable est financée par la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Après avoir rappelé que BDSR est partie prenante au CDRA du Bassin de vie de Bourg-en-Bresse, M. FONDRAZ souligne le risque d'explosion de cette intercommunalité.

M. CHABRY dit pour sa part souscrire à la présentation de M. FONDRAZ et comprendre le souhait de départ exprimé par la communauté de communes BDSR.

Mais le problème politique demeure selon lui : il est, pour sa part, tout à fait opposé à une évolution du périmètre qui risque de porter atteinte au parti d'aménagement du SCOT. A ce titre, il souhaite que la rivière d'Ain demeure un élément naturel structurant du territoire BUCOPA rappelant l'imbrication entre territoire du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain et territoire du SCOT.

M. HUMBERT fait remarquer que la situation des communes de Chatillon-la-Palud et de Villette-sur-Ain est tout aussi peu rationnelle.

Le Président indique que le SCOT pour être pertinent doit porter sur un espace suffisamment vaste et qu'il ne souhaite pas voir le territoire BUCOPA être réduit substantiellement, soulignant que plusieurs secteurs pourraient être tentés de rejoindre un autre SCOT.

M. FERRY fait remarquer que la communauté de communes Pont d'Ain, Priay, Varambon appartient au SCOT BUCOPA et au CDRA du bassin de vie de Bourg. Lorsque la CCPV a appris que la communauté de communes voisine déclarait vouloir rejoindre le SCOT BBR, les élus communautaires ont souhaité lancer une réflexion sur la possible correspondance entre SCOT et CDRA. Mais cette réflexion n'a pas aujourd'hui abouti.

M. REY évoquant un échange avec M. le Préfet souligne que sa commune est de plus soumise à l'influence d'Ambérieu-en-Bugey.

Il déclare attendre avec impatience les conclusions du schéma départemental de coopération intercommunale.

M. LIERLEY faisant remarquer que le raisonnement du Bureau du syndicat repose sur une hypothèse, le Président indique qu'il en convient mais que le départ de la communauté de communes BDSR et l'évolution du périmètre du SCOT BUCOP Apose une question de fond.

Il propose que les services de la Préfecture soient à nouveau sollicités afin d'obtenir une réponse au courrier dans les meilleurs délais.

CFAL

Le Président fait état de l'avancement du dossier du CFAL. Il informe que le ministre de l'Equipeement et des Transports a décidé d'engager une étude complémentaire. Une délégation de fonctionnaires d'Etat se déplacera prochainement sur le secteur de la cônetière afin d'évaluer les contraintes au projet.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande des membres du Bureau, il proposé que soit rédigé un courrier à l'attention de M. le Préfet et de Mme. la Directrice de la Direction Départementale de l'Equipeement afin de demander que les périmètres des nouvelles antennes DDE respectent les limites des SCOT : il n'est pas logique que la communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain dépende de l'antenne du Bassin Bellegardien. De la même manière, il convient de veiller à ce que Châillon la Palud et Villette-sur-Ain dépendent de l'antenne territoriale qui portera le nom de Bugey Cônetière Plaine de l'Ain.

La séance est levée à 21H00.